

Eglise Renaissance
58 avenue de la République
95270 CHAUMONTEL



Le premier cours d'essai est gratuit et sans audition.
Le dossier d'inscription bien entendu disponible le jour de la rentrée.
les tarifs sont de 75€ /trimestre avec une adhésion de 35€

LES MESURES SANITAIRES : BONNE NOUVELLE !!! ELLES SONT POSITIVES !

Un décret ministériel est sorti le 07 Août 2021, stipulant les conditions d'accueil et d'activités pour les associations dites « de loisirs » et plus généralement les lieux accueillant le public. Voici donc un résumé des mesures que nous prendrons pour garantir votre sécurité, dans le respect de la loi.

Nous sommes heureux de vous informer que nos répétitions pourront se tenir :

- **SANS masques pour chanter**

Vous devrez présenter le pass sanitaire sous forme de QR code avant votre entrée en salle

LE PASS SANITAIRE (qui n'est pas une obligation vaccinale) permet de prouver que la personne qui le présente

- A réalisé un **chemin vaccinal complet** dont la dernière dose a été administrée au-delà du délai nécessaire après l'injection finale

OU

- A effectué un **test PCR ou antigénique négatif ou un autotest de moins de 72 heures**, supervisé par un professionnel de santé : (le justificatif de ce test sera à présenter)

OU

- A effectué un **test PCR ou antigénique** dont le résultat **positif** de + 11 jours et de – 6 mois atteste qu'elle est rétablie du Covid 19 (un certificat de rétablissement du COVID établi par un médecin sera à présenter)

OU

- Possède un **certificat de contre-indication** à la vaccination établi par un médecin (à présenter)

LE CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE :

- **Qui contrôle?** Les membres du staff et les référents OU le chef de choeur
- **Qui est contrôlé ?** Tous les adhérents adultes majeurs (à partir de 12 ans)

- **Comment ?** Avec l'application « TousAntiCovid Vérif » (*Toute preuve non certifiée avec un code QR lisible sera refusée*)

Les données communiquées lors de la vérification (nom, prénom, date de naissance, et résultat valide ou non valide) sont automatiquement effacées par l'application : aucune information de santé n'est communiquée. La présentation d'un document d'identité ne sera pas demandée.

LE CHOEUR DU SUD souhaite offrir au plus grand nombre la possibilité de chanter et de profiter de ces moments de partage et de musique qui nous ont tant manqués l'année dernière.

Ces dispositions peuvent toutefois évoluer. Elles sont par ailleurs soumises à des mesures complémentaires qui sont prises localement (arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, etc...)

LE CHOEUR DU SUD saura s'adapter et se montrer réactif si nécessaire.

Ces dispositions d'accueil sont prévues jusqu'au 15 Novembre.

Nous sommes donc heureux de mettre en place une organisation, dans le pur respect de la loi, qui va vous permettre de prendre le chemin de la « chorale », pour pouvoir partager ce magnifique répertoire.

Nous comptons sur votre compréhension pour que cette rentrée se déroule au mieux et vous souhaitons une bonne journée.